

LISTE DES PIECES A FOURNIR

DEMANDE DE PAIEMENT AIDE AU FRET- FEDER

PIECES CONSTITUTIVES DE LA DEMANDE DE PAIEMENT

a) Pour les dépenses relevant du barème standard de coût unitaire :

- ✓ La demande de paiement certifiée exacte par le bénéficiaire et par le commissaire aux comptes (ou l'expert-comptable agréé à défaut) qui comprend :
 - ✓ l'état récapitulatif des acheminement (ERD) à compléter
 - ✓ la fiche détaillée des acheminements ;
 - ✓ le Bill of Lading (BL ou autrement appelé « waybill » ou « document de connaissance maritime » ou la lettre de transport aérien (LTA) ;
 - ✓ le COA déclaration en douane (document qui permet de confirmer l'acheminement effectif au port de destination) ;
 - ✓ la liste de colisage établie par le transitaire, pour les acheminements en mode groupage et/ou
 - ✓ l'attestation transitaire pour les acheminements en mode groupage *(si la liste de colisage comprend les mêmes mentions que ce modèle d'attestation et est signé par une personne habilitée du transitaire, cette attestation est facultative)*
 - ✓ l'attestation d'absence de double financement
 - ✓ tout autre document de preuve de transport des matières

b) Pour les dépenses présentées au réel :

- ✓ l'état récapitulatif des acheminement (ERD) à compléter
- ✓ l'état récapitulatif des dépenses hors BSCU à compléter
- ✓ le tableau récapitulatif des tarifs moyens de fret à compléter (accompagné de deux propositions tarifaires)
- ✓ le Bill of Lading (BL ou autrement appelé « waybill » ou « document de connaissance maritime » ou la lettre de transport aérien (LTA) ;

- ✓ le COA déclaration en douane (document qui permet de confirmer l'acheminement effectif au port de destination);
- ✓ la liste de colisage établie par le transitaire, pour les acheminements en mode groupage et/ou
- ✓ l'attestation transitaire pour les acheminements en mode groupage *(si la liste de colisage comprend les mêmes mentions que ce modèle d'attestation et est signé par une personne habilitée du transitaire, cette attestation est facultative)*
- ✓ l'attestation d'absence de double financement
- ✓ les factures classées par ordre, les notes de frais ...
- ✓ les devis correspondants intégrant la mention « bon pour accord »
- ✓ tout autre document de preuve de transport des matières

ATTENTION

Il est rappelé que même si des Options de Coûts Simplifiés sont appliqués sur l'opération, les justificatifs doivent être conservés en cas de contrôles et/ou audit.

Pour tout autre type d'acheminement non couvert par les barèmes, la mobilisation de l'aide au fret sera effectuée au réel (groupage maritime export, fret intra-rup, interîles, etc...) sans pouvoir excéder les montants fixés au BSCU de l'année concernée, et avec les mêmes catégories fixées au BSCU (sauf si absence de BSCU)

PIECES PERMETTANT DE JUSTIFIER L'ACQUITTEMENT DES DEPENSES

- L'état récapitulatif des dépenses attesté par tout organisme compétent habilité :
- Soit Commissaire aux comptes (CAC), expert-comptable, comptable public ... et contresigné du représentant légal
- Soit copies des relevés bancaires
- Les dépenses concernées doivent être mises en évidence

PIECES RELATIVES AUX COFINANCEMENTS

- Les conventions des cofinanceurs
- L'état récapitulatif des ressources perçues attesté par tout organisme compétent habilité : CAC, expert-comptable, comptable public ou relevés bancaires faisant apparaître les ressources perçues

Le cachet, la signature et l'identité du signataire doivent être lisibles

PIECES DE MISE EN CONCURRENCE

- Pièces et éléments relatifs au lancement de la procédure
- Pièces relatives au dossier de consultation des entreprises
- Pièces relatives à la réception et l'analyse des candidatures et des offres
- Pièces relatives à la signature du marché ou du lot
- Pièces relatives à l'exécution du marché ou du lot
- Pièces relatives aux accords-cadres avec marches subséquents

PIECES DE PUBLICITE DE L'AIDE UE

Vous devez fournir des pièces justificatives prouvant le respect de vos obligations de publicité et d'information lors de la demande de paiement de votre subvention et les conserver en cas de contrôle.

La publicité de l'Union Européenne est une obligation pour les bénéficiaires d'une subvention européenne qui s'inscrit dans un cadre réglementaire.

Pensez à prendre des photos. Elles sont des moyens simples de prouver le respect de vos obligations de publicité. Photographiez vos affiches, vos panneaux, etc.